

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 54 (1916)  
**Heft:** 19

**Artikel:** Un autodafé à Cully  
**Autor:** Dumur, Benjamin / Dumur, J.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-212109>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

vants : Grand assortiment de meubles, coutellerie, rasoirs Lecoultre, cuirs universels pour rasoirs et canifs, ouvrages en bois sculpté de l'Oberland, objets en bois blanc avec ou sans peintures, chapeaux en soie, chapeaux en paille, ouvrages faits par des dames, tels que sacs à ouvrages, bonnets, fichus, etc., destinés à être vendus en faveur d'instituts de bienfaisance, joujoux pour enfants des deux sexes, une grande variété de tabatières, grand choix de dessins, costumes, vues, lithographies, cartes géographiques de la Suisse et autres livres d'église richement reliés, toutes les brochures nouvelles, religieuses et politiques, publiées par des Vaudois. Souvenir de la Suisse, recueil de 100 jolies lithographies représentant les vues les plus pittoresques et les plus remarquables, 1 vol. in-8 oblong, Souvenir de Lausanne, recueil de 40 jolies lithographies représentant les lieux les plus remarquables de la ville et des environs, un petit volume, Guide du voyageur dans le canton de Vaud par M. R.

Le simple résumé que nous venons de faire de l'intéressant *Guide du Voyageur à Lausanne*, de 1834, permettra aux amis du passé de mesurer le chemin parcouru dans divers domaines depuis le temps de nos grand'mères, de faire quelques comparaisons entre la Lausanne de ce temps et celui d'aujourd'hui, et peut-être de se rendre compte du charme tout spécial que devait avoir, jadis, la physionomie archaïque de notre vieille cité vaudoise.

MARC HENRIOD.

**Sur la joue.** — Un pasteur commentait la Bible devant des jeunes filles, ses catéchumènes.

— Il faut, leur disait-il, apprendre à souffrir sans se plaindre. Ayez toujours présentes à votre esprit ces belles paroles : « Si l'on vous donne un soufflet sur la joue droite, présentez aussi la gauche ... »

— Mais interrompit une des jeunes filles, si c'est un baiser qu'on vous donne ?...

Le pasteur sourit et ne répondit rien.

### SAMUION

L'è veré que n'ètai pardieu pas bin galé, lo pouro Samuion. L'ètai quas quemet la fenna de la tsanson :

L'a lè tsambe corbe  
Lè dzênâo goltrâo.  
Lè get pequergnâo,  
De la granta barba.

Ma l'avâi oncora ein mé on pucheint nâ avoué doù dzerno quemet dâi truffie, on gottro que breinmâve quand caressâi qu'on arâi djurâ dâi senaille de muton, dâi pâi su la tita tot blian dein lo mâitet, ma principalameint su la rita onna bougne de la mètsance, que l'è bin cein que l'eimbetâve lo pe gros. L'ètai dan boosu et lè bonfonds dau velâdzo lâi avant baillî à nom : « Samuion droblia-rita ! »

Cein lo bourlâve rido clia bougne et n'avâi jamé trovâ à sè maryâ. Lè fêmalle san croûie tot parâi et min ne l'avâi voliu. Quemet se outre la né clia bougne sè pouâve remarquâ ! Mâ ie sant disne ; lau faut dâi galé, dzouveno et retso et lo pouro Samuion l'avâi bin dâi z'annâie de trau po ître dzouveno onna trau grocha bougne po ître galé et pas prau d'ètiu po ître retso.

Onna demeindeze la vèprâ, Samuion va âo pridzo. Lo menistre l'avâi dèvezâ dau bon Dieu, que l'avâi adrâi bin fé tot cein que l'avâi fé : lè tsambe dâi tsevau po pouâi bin picalo, lè corne dâi modzon po cornâ, la lanna dâi muton po lè teni âo tsaud, lè tètè dâi tchivre po baillî dau lacî, lè êrâno bré dâi pâisan po avâi la foice de nyâ lè dzerbe, lè grante piaute dâi gendarme po tracî aprî lè larro. Einfin quie lo mondo l'ètai bin fé et lâi avâi rein à lâi tsandzi.

Samuion l'accutâve cein et lè potte lâi allâvant dau tant que l'ire ein colère. Adan ! et li l'ètai bin fé assebin ! Lo menistre l'avâi-le pi guegnî ! L'avâi biau dere po fini : « Et Dieu vit que tout ce qu'il avait fait était bien fait », Samuion pouâve pas lo crère.

Aprî lo pridzo, ie l'atteind lo menistre et lâi fâ disne :

— Mâ, dite-mè vâi, monsu lo menistre, vo trovâ veretabliameint que tot cein que lâi a su la terra l'â bin fé ?

— Oï !

— Et mè, vo mè trovâ bin fé assebin ?

Lo menistre guigne lo Samuion et sa pucheinte bugne, s'è dzênâo que sè croquâvant et lâi repond :

— Oï, vo z'îte pardieu rido bin fé... *po on bossu.*

MARC A LOUIS.

**En pays inconnu.** — On sait que ces dernières années, à Lausanne, on a créé nombre d'avenues nouvelles.

L'autre jour, un étranger demandait à l'un de nos commissionnaires où se trouve justement une de ces voies de création récente, dont le nom et surtout la situation ne sont encore familiers à personne.

Le pauvre commissionnaire se frappe le front, se gratte la tête :

— Du diable, si je me souviens où on l'a mise, cette avenue ! Que c'est bête, avec !

### UN AUTODAFÉ À CULLY

MALGRÉ des instincts essentiellement conservateurs, le curial de Villette (François-Samuel Dumur<sup>1</sup>) dut en 1806, prêter présence à un autodafé de vieux registres et d'anciens documents et voir la répétition, officielle cette fois, des feux de joie allumés en 1802 par les bandes des Bourlapapay. Notre père<sup>2</sup> alors tout petit garçon, assistait à cette scène, qui fit sur lui une impression durable, car il nous l'a racontée plusieurs fois. Il s'agissait de la destruction des titres se rapportant aux dîmes et aux cens, et il y a tout lieu de croire que l'autodafé en question ne fut que l'exécution matérielle de la loi du 31 mai 1804 et de l'arrêté du 18 juin suivant.

A teneur de ces actes législatifs, émanés de notre premier Grand Conseil, « le régime féodal était proscrié à jamais du territoire du canton de Vaud. » Les ci-devant propriétaires de droits féodaux étaient tenus de déposer dans le délai de 15 jours, entre les mains d'un bureau de liquidation à Lausanne, tous leurs titres, livres, plans et documents, et d'accepter en lieu et place de leurs créances perpétuelles de nouvelles obligations à terme et rachetables que l'Etat de Vaud souscrivait en leur faveur, quitte à lui à se récupérer sur les communes et celles-ci sur les débiteurs des dîmes et cens. Une fois l'échange des anciens titres contre les nouveaux effectué, le receveur était tenu de remettre à jour fixe aux municipalités de chaque cercle les titres relatifs aux droits féodaux qui les concernaient.

C'est ce qui eut lieu à Cully à cette occasion, et, soit qu'il s'agit d'un ordre venu de haut, soit que ce fût ensuite d'une décision de l'autorité locale, le feu exterminateur fut allumé.

On avait établi sur la place d'armes un foyer *ad hoc* au moyen de longues barres de fer disposées de façon à ménager le courant et à permettre d'activer convenablement le brasier. Toute la population de la ville et des environs était sur pied : on sentait un gros événement. Le juge de paix, le président du Tribunal, le

<sup>1</sup> Grand-père de feu Benjamin Dumur.

<sup>2</sup> Jean-Louis Dumur (1800-1882) qui fut pasteur à Savigny.

curial, la municipalité, tout le monde était là. Plusieurs fois un char requis pour la circonstance et auquel la population s'était attelée, fit le trajet dès la partie haute de la ville jusque sur le lieu de l'exécution avec des monceaux de vieux registres et de paperasses de toute espèce.

David Duboux, sergent municipal ou officier (huissier) de la Justice, s'était attribué le rôle de bouffon, qui lui convenait à merveille. Assis sur le devant du char, le dos contre les parchemins, un énorme registre ouvert sur ses genoux, il faisait semblant de lire d'un ton larmoyant. Disciple anticipé du réalisme, il s'était muni de grès oignons avec lesquels il se frottait les yeux, pour que des pleurs véritables vinsent témoigner de la douleur que lui causait la disparition de l'ancien régime. Ses manières de singe émerveillaient l'assistance, qui trépiognait d'aise. Sur la place tous les antiques débris de la féodalité furent amoncelés sur le bûcher, et bientôt la flamme en montant au ciel vint rappeler à la foule accourue qu'une ère nouvelle avait surgi.

De temps à autre, le sergent Duboux, armé d'une longue fourche, piquait dans le tas, ras semblant les papiers épars, et activait la roue naïve. La population rondait, chantait et dansait. Notre grand'mère fit, paraît-il, chorus.

Quant au curial, à en juger par ce que nous savons de lui, il devait hocher la tête, et bien certainement il ne donna aucune marque d'approbation. C'était un homme de plume, et les scènes révolutionnaires l'attristaient.

(Extrait de la *Chronique de la famille Dumur* par Benjamin Dumur, et communiqué obligeamment par M. le colonel J. Dumur.)

**C'est tout simple.** — Une troupe de bateleurs, qu'accompagnait un chameau et de singes, donnait des représentations sur les places d'une de nos petites villes vaudoises. Un papa passe avec son fils ; ils s'arrêtent. Un des bateleurs était juché sur le dos du chameau.

— Dis, papa, demande soudain l'enfant, comment qu'ils font les M'sieurs pour monter sur le chameau.

— Eh bien, ils montent dessus quand le chameau est tout petit, et une fois là, ils ne bougent plus.

### FRANÇAIS FÉDÉRAL

EN mai 1915, une maison de la Suisse allemande adressait à ses clients romands le circulaire que voici :

#### Beurre à fondre.

Cette année-ci c'est un peu plus tard que d'habitude que je peux référer plus définitivement sur cet article vu qu'il est, comme beaucoup d'autres, très influencé par les troubles actuels et à la suite de cela, les négociations se prolongeant. Comme toutes les graisses, le beurre avait des prix énormes les mois derniers, mais pendant que la hausse des graisses en général continue, les prix des beurres sont devenus plus acceptables de sorte qu'il y a plus d'avantage d'employer du beurre frais et de s'en faire une provision que n'importe quelle autre graisse combustible. Cependant l'article n'atteint pas les prix des années précédentes, ce qui du reste était certain depuis quelque temps, mais la cause en est principalement parce que la production, abondante qu'elle soit, ne suffira aucunement à la demande excessive que l'on a et de fortes quantités peuvent être vendues promptement. — En outre les producteurs ne veulent pas s'engager ni pour des gros lots ni pour longtemps, calculant de pouvoir vendre bientôt de nouveau à des prix plus avantageux pour eux.

Non sans peine j'ai réussi de faire un marché avec mes fournisseurs habituels, le premier envoi sur ce marché arrivera ces jours-ci pendant que d'autres envois ont à suivre successivement à bout d'un certain temps. Je mets à disposition ma clientèle la quantité du marché fait.